

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Séance du 27 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre à vingt heures huit minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt novembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : 19

MM. ARGENTI Bernard, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier,

Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TREUVELOT Catherine,

Membres absents excusés : 4

MM. BLEIN Jean (représenté par M CHAPUIS Gérard), ZANI Guy (représenté par M BOURGEOIS Didier), Mmes LETRAY Marie-Odile (représentée par M PIFFADY Philippe), TRAINI Marie (représentée par M ARGENTI Bernard),

Membres absents : 4

MM. RENAUD Jean-Xavier,

Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

Secrétaire de séance : Mme CARRARA Carole.

Soit : 19 présents, 4 pouvoirs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville du 24 juillet 2018 portant sur la restitution aux communes de certaines compétences,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville,

Vu la délibération du conseil municipal n°2018-87 du 11 septembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville au 1er Novembre 2018,

Vu le rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion du 12 novembre 2018,

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1^{er} novembre 2018, les compétences suivantes ont été restituées par la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville à ses communes membres :

- Epicerie VIVAL de Cormaranche-en-Bugey
- Parc des tarpans à Tavassieu
- Partenariat avec l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain (ADAPA)
- Cinéma Novelty
- Salle d'animation culturelle et de développement touristique de Thézillieu
- Petite enfance
- Espace comté d'Aranc

- Salle polyvalente de Corlier
- Contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Subventions à certaines associations
- Education musicale dans les écoles et établissements de soins
- Aéroport de Corlier
- Château de Champdor
- Accompagnement, développement et modernisation de l'activité hospitalière

Monsieur le Maire informe le conseil que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adopté, lors de sa réunion du 12 novembre 2018, un rapport portant sur les charges restituées aux communes au titre de ces compétences. Ce rapport doit désormais être approuvé par les conseils. Ce rapport a été transmis pour approbation aux communes le 13 novembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte**, à l'**unanimité** des voix pour, le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** à l'**unanimité** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Bernard ARGENTI

